



Paris, le 10 décembre 2010

Rattachement de la Sécurité Routière à l'Intérieur : **Quelles conséquences ?**

Aujourd'hui la politique de Sécurité Routière est une politique publique transversale, interministérielle, qui englobe toute la problématique de prévention du risque routier, des infrastructures aux usagers, en passant par les véhicules et la formation.

C'est une politique publique qui s'appuie aussi bien sur la prévention et l'éducation routière que sur la répression.

Elle fait donc intervenir différents ministères, en particulier celui en charge des transports et celui de l'intérieur.

Au ministère en charge des transports, 2 500 agents répartis dans les différents services du MEDDTL (services déconcentrés régionaux et départementaux, Permis de conduire, Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières, réseau scientifique et technique) contribuent à la politique de sécurité routière.

Le rattachement au ministère de l'intérieur dévoile un changement radical de politique ... à l'abri du regard des associations militantes sur la sécurité routière et des citoyens en général :

➤ **Éducation Routière (permis de conduire)**

***Transférer la politique d'éducation routière ?
Pourquoi ?
Pour entrer dans la politique du chiffre ?***

Aujourd'hui, les Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière prennent leurs décisions en toute indépendance, dans le simple respect de directives techniques.

Contrairement à une idée reçue, il n'y a pas de quotas !

Les IPCSR entendent bien que cela reste ainsi.

Si l'autorité est transférée au Ministère de l'Intérieur, avec l'autorité hiérarchique sur les IPCSR, ils imaginent aisément les moyens de pressions pour faire évoluer artificiellement les taux de réussite ... au détriment -ou au nom- de la sécurité routière !

Faudra t'il obligatoirement respecter un taux de réussite au permis de conduire ?

Que tout le monde soit reçu ? Ils finiront bien par perdre leurs points et revenir en formation un jour !

Ou, à l'inverse, que personne ne soit reçu ? Pour diminuer la sur représentation des jeunes dans les accidents de la circulation !

La politique du chiffre fait peur !

La DSCR élabore les programmes de formation à la conduite et est chargée du contrôle des établissements de formation (auto-écoles, centre de récupération des points).

Elle assure le recrutement et la formation de tous les Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière et des Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière qui gèrent les Bureaux d'éducation routière.

Ces bureaux organisent les examens du code de la route et les épreuves pratiques des différents permis de conduire.

Pour FORCE OUVRIÈRE, l'Éducation Routière et plus spécifiquement l'organisation des examens du permis de conduire doit rester une politique ministérielle du Secrétariat d'État aux Transports.

Cela permettrait ainsi au Secrétaire d'État aux Transports de mener une politique cohérente de sensibilisation à la sécurité routière et à l'éco-mobilité, depuis l'éducation routière jusqu'au contrôle des transports terrestres, sans risquer de brouiller le message de la formation des conducteurs avec celui de la répression que véhicule le ministère de l'intérieur.

La « peur du gendarme » ne doit pas devenir l'unique axe de prise de conscience du risque routier.

Enfin, alors que l'on vient juste d'intégrer l'éco-conduite dans l'examen du permis de conduire, quitter le ministère en charge de l'écologie et des transports serait un grand paradoxe !

➤ **Aménagements techniques :**

Les aménagement techniques contribuant à la sécurité routière ne seront plus élaborés et harmonisés au niveau national.

La DSCR élabore, via les commandes passées au Réseau Scientifique et Technique, une référence technique pour les aménagements de sécurité routière et les moyens de modération de la vitesse ainsi que pour les équipements de la route installés sur tous types de réseaux (carrefours, aménagements cyclables, Zone 30, Zone de rencontres, aménagements en faveur des piétons ... mais aussi signalisation, balises, équipements dynamiques).

La cohérence des infrastructures et des équipements est ainsi assurée ce qui contribue à la sécurité des infrastructures indépendamment de la diversité des maîtres d'ouvrages, concessionnaires ou exploitants.

La perte de cette harmonisation aura des conséquences sur les aménagements à venir où les maîtres d'ouvrages risquent d'inventer des règles spécifiques pour leur propre territoire...

L'usager en déplacement n'aura plus de repères homogènes, sa sécurité et celle des autres sera en jeu !

La DSCR, de par son implication dans la normalisation aussi bien nationale qu'européenne des équipements de la route, assure aux industriels une garantie de qualité de leurs équipements qu'ils soient pour un usage national ou à l'export.

Cette activité nécessite des compétences à la fois d'ingénierie et de connaissances et d'animation de réseau qui seront perdues en dehors du MEDDTL.

A l'avenir, une démarche comme celle du code de la rue en faveur du développement des modes de transports doux (piétons, cycles) au bénéfice du développement durable ne sera plus possible !

➤ **Recherche, développement et expertise :**

L'activité scientifique et technique, de recherche et développement, d'expertise sur le sujet de la sécurité routière sera abandonnée.

Aujourd'hui cette activité est assurée par les CETE (Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement), le SETRA (Service d'Etudes sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements), le CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques), le LCPC (Laboratoire Central des Ponts et Chaussées), l'INRETS (Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité).

Ces services sont des services techniques de haut niveau et reconnus internationalement, et appartenant au MEDDTL. Demain, quels seront les moyens, commandes, études, animation, pilotage pour ces services avec un ministère de l'Intérieur ?

Il n'y aura donc plus à court terme de recherche sur la sécurité routière.

➤ **Fin des observatoires régionaux et départementaux :**

Les services du MEDDTL ont la charge de faire vivre des observatoires nécessaires à l'étude de l'accidentalité routière.

Ces observatoires, situés dans les directions départementales des territoires (DDT) et dans les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), sont les piliers de la connaissance fine de l'accidentalité routière sur le terrain.

C'est grâce à leur travail au quotidien (en particulier de correction et d'analyse des données) que les ministères disposent de chiffres fiables en matière d'accidentalité routière.

Ce sont en particulier ces services qui rendent possible une déclinaison efficace de la politique d'implantation des radars fixes vitesse, et définissent des sites d'implantation là où l'accidentologie le justifie.

Il est probable que l'implantation des radars ne se fera donc plus au regard de l'accidentologie mais selon des considérations non techniques et plus rémunératrices ou politiques.

➤ **Fin du volet préventif de la politique locale de Sécurité Routière :**

Dans au moins la moitié des départements, les DDT sont en charge de la mission de coordination Sécurité Routière qui consiste à encourager et impulser des actions de prévention du risque routier, en lien avec les autres services de l'État (forces de l'ordre, Inspection d'académie), les associations, les collectivités, les entreprises, les assureurs, etc...

Que sera demain cette politique de prévention et les moyens qui lui sont attribués si elle est confiée au ministère de l'Intérieur dont les missions fondamentales sur la Sécurité Routière sont la répression et le contrôle ?

Sur le terrain, les gendarmes et les policiers eux mêmes émettent des doutes sur la pertinence du rattachement de la DSCR à l'Intérieur, prévention et répression étant deux missions fondamentalement complémentaires pour lutter contre la mortalité routière, mais très différentes quant au portage ...

➤ **Transferts des agents :**

Les agents sont ballotés, depuis trois ans, de ministères en ministères au détriment de la mission de service public dont ils ont la charge.

Au niveau local, ce transfert est d'ailleurs d'autant plus absurde que la politique locale de Sécurité Routière est quasi systématiquement placée sous l'autorité du directeur de cabinet du Préfet qui est chef de projet Sécurité Routière et a donc autorité fonctionnelle directe sur les services de la DDT en charge de la Sécurité Routière qui travaillent en lien étroit avec lui.

Le rattachement à l'Intérieur n'apportera donc aucune plus value pour l'organisation des services, mais risque de perturber durablement leur fonctionnement et la motivation des agents, qui seront une fois de plus traités comme des pions interchangeables à merci au mépris de leurs compétences et de leurs vécus.

En ce qui concerne la gestion des agents, le MEDDTL annonce qu'il n'y aura pas d'impact... Pourtant, il est plus que probable qu'au prétexte d'une meilleur efficacité de gestion les corps d'Inspecteurs du Permis de Conduire et du personnel administratif soient transférés au ministère de l'intérieur.

La gestion par ce ministère conduira inéluctablement à un management autoritaire des agents concernés avec des changements de fonctions (un agent précédemment en charge de la sécurité routière pourrait se retrouver à tenir un guichet de préfecture...).

Au niveau de l'administration centrale, la Déléguée à la Sécurité et la Circulation Routières annonce que la modification de périmètre ministériel aura comme seule conséquence des changements au niveau des en-têtes de courriers et qu'il n'y aura pas de déménagement...

Par contre on annonce déjà par ailleurs que des locaux du ministère de l'Intérieur sont opportunément libres sur la commune de Lognes ...

Enfin, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) étant ce qu'elle est, le ministère de l'écologie demandera certainement une délocalisation de la DSCR (pour récupérer les bureaux) et le ministère de l'intérieur demandera sans doute la même chose (pour rapprocher ses différents services).